

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_018 | Polizeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-8-chem | Théorie politique. Item](#)[Le droit des gens et la politique](#)

Le droit des gens et la politique

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0284

SourceBoite_018-8-chem | Théorie politique.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

Sur la nature
Principe de la nature
trad. 1764. I.

Le droit des gens.
et la politique

294. "L'existence de l'Etat introduit une
espèce de société, semblable à celle qu'il y a
naturellement entre les hommes; elle ne réagit que sur le
droit de l'homme en tant qu'individu, de même que
le droit de l'homme en tant qu'individu réagit sur
le droit de l'Etat. Les deux sont donc en
rapport l'un avec l'autre."

Il est nécessaire que les lois introduites soient
générales, c'est-à-dire qu'elles ne regardent que les
hommes en général. Or cette loi ne peut être que la
loi naturelle, c'est-à-dire que la loi qui est la même
pour tous les hommes."

La D^e de la justice, c'est la loi naturelle
appliquée non aux hommes, mais aux peuples, aux
nations, aux Etats ou à leurs chefs.

295. "Le Principe général du D^e de la justice n'est de
autre chose que la Loi générale de la sociabilité qui
oblige les hommes qui ont ensemble que ceux
à la pratique de ce droit avec lequel les particuliers
sont naturellement soumis."

BnF
MSS

- La politique, "cet art si nouveau sur
conducteurs de l'Etat", est "cette habileté
par laquelle le zèle pourvient à la conservation,
à la sûreté, et la prospérité de la
nation qu'il gouverne, en respectant le Loi de la
justice et de l'Humanité; il ne peut aucun
lord sur son Etat, en ne le procurant leur
utilité au point qu'il le peut redonner"....

296 "Le Maître d'Etat, que l'on appelle si
souvent le maître du monde ou le maître de
l'univers, ne peut véritablement avoir le succès [sans
le secours de la Providence] que s'il a quelle se méfie de son
pouvoir qu'il ne l'abuse, ou se que s'il ne se
avec le respect inviolable du Bon Foi, de
la justice et de l'Humanité.